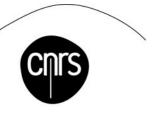
# DEC111361DR01

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

## Le directeur d'unité



Délégation Paris A **www.dr1.cnrs**.fr

> 27, rue Paul Bert 94204 lvrysur-Seine Cedex T. 01 49 60 40 40 F. 01 45 15 01 66

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8167, intitulée «Orient et Méditerranée», dont le directeur est Monsieur Jean-Claude CHEYNET ;

**Vu** la décision n°105141INSHS du 16 décembre 2010 portant nomination de Messieurs François BARATTE et Christian ROBIN aux fonctions de directeurs-adjoints et Mesdames Véronique BOUDON-MILLOT, Françoise MICHEAU et Dominique VALBELLE aux fonctions de directrices-adjointes ;

## Décide

## Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur François BARATTE, professeur des universités de classe exceptionnelle, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BARATTE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Véronique BOUDON-MILLOT, directrice de recherches 2<sup>ème</sup> classe, directrice adjointe.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique BOUDON-MILLOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, directrice de recherches 1<sup>ère</sup> classe.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise BRIQUEL-CHATONNET, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Françoise MICHEAU, professeur des universités 1<sup>ère</sup> classe, directrice adjointe.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise MICHEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Dominique VALBELLE, professeur des universités de classe exceptionnelle, directrice adjointe.

## **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique VALBELLE, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Madame Carole EVENO, technicien de la recherche de classe normale.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

## Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 juin 2011

Le Directeur d'Unité